

UN LIBRARY

JUN - 1 1979



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN/DA COLLECTION



Distr.
GENERALE

S/13362
30 mai 1979
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/
ESPAGNOL/FRANCAIS/
RUSSE

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 2145^{ème} séance du Conseil de sécurité, le 30 mai 1979, le Président du Conseil a fait la déclaration suivante au nom des membres du Conseil après l'adoption de la résolution 449 (1979) :

A propos de l'adoption de la résolution sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante touchant la résolution qui vient d'être adoptée :

"Comme on le sait, il est dit au paragraphe 28 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/13350) que, 'Malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et il est fort probable qu'elle le restera tant que l'on n'aura pas trouvé de règlement d'ensemble recouvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient.' Cette déclaration du Secrétaire général reflète l'opinion du Conseil de sécurité."

En outre, au nom de la délégation chinoise, je tiens à déclarer que, comme elle n'a pas pris part au vote sur la résolution en question, cette délégation adopte la même attitude à l'égard de la déclaration dont je viens de donner lecture au nom des membres du Conseil.
